



Compte rendu Commission enfance jeunesse du mercredi 13 octobre 2021

Présents : Delphine PINCZON DU SEL (élue Penne), Nathalie MULET (élue Vaour), Patrick LAVAGNE (élu en charge du social 4C), Thomas BRABANT-CHAIX (élu 4C enfance jeunesse), Claude DAGADA (élu Milhars),

Invitées : Laure TOUCHET (élue Roussayrolles), Evelyne GARRES (4C), Marie URRUTIAGUER (4C)

Excusés : Jeanne DAMERY, Laurent DESHAYES (élu Laparrouquial), Sandrine BARRAU (élue Bournazel), Hélène JAUSSAUD (élue St Michel de Vax)

Ordre du jour :

- rencontre avec Marie Urrutiaguer, nouvelle coordinatrice CTG.
- point sur les accueils périscolaires de Penne et Vaour
- présentation du projet de MAM initié par les communes du Causse
- questions diverses.

La réunion commence par un tour de table où chaque participant se présente.

Rencontre avec Marie Urrutiaguer, nouvelle coordinatrice CTG.

La CTG est rapidement réexpliquée.

Point sur les accueils périscolaires de Penne et Vaour.

Mme Garres en charge des écoles de la 4C fait un point sur les tarifs des accueils de Penne et Vaour. Il est nécessaire d'uniformiser les tarifs sur l'ensemble de la 4C. Pour le centre de loisirs intercommunal, la 4C a repris les tarifs pratiqués par l'association Arc-en-ciel. M. Lavagne explique ensuite la nouvelle proposition de tarifs (Cf annexes). Mme Garres décrit la gestion du service.

Il est évoqué la pertinence d'uniformiser les tarifs au 1^{er} janvier 2022 ou à la rentrée de septembre 2022. Les élus vont devoir décider. M. Lavagne précise que l'harmonisation des tarifs est importante pour l'égalité et l'équité au sein du territoire.

Mme Pinczon du Sel questionne l'assemblée sur les horaires actuels des différents accueils qui s'avèrent quasiment identiques.

Mme Touchet souligne qu'il faut faire une grille tarifaire et se questionne sur le coût réel. M. Brabant-Chaix précise que les effectifs sont à prendre à compte. M. Lavagne rappelle ensuite le budget des écoles et le fait qu'on ne puisse pas optimiser les dépenses de personnel sur les différents lieux des accueils (40 à 55 enfants le soir à l'accueil de Cordes,

alors qu'il est de 2 à 4 enfants sur les accueils de Penne ou Vaour). Il donne l'exemple du centre de loisirs : parfois il y a 40 enfants, parfois moins de 10, avec le même nombre d'encadrants.

M.Lavagne précise que le repas est facturé systématiquement au centre de loisirs. Il indique que les inscriptions ne doivent pas être prises la veille pour le lendemain. Le centre de loisirs est bien un outil d'animation et de co-éducation et non une garderie. Dans ce cas, la participation des enfants devrait être régulière et non occasionnelle.

Mme Garres indique que cet été, des parents ont désinscrit leurs enfants au dernier moment. Il est important de fixer des règles.

M.Dagada propose de baisser d'1/3 les tarifs de l'accueil périscolaire pour Cordes (passage de 69 € trimestriel à 62 €).

Mme Touchet explique que dans l'école de sa fille (petite école hors 4 C) le tarif est de 17 €/mois dès le moment où l'enfant participe aux activités de l'ALAE (Accueil de loisirs associé à l'école).

M.Lavagne rappelle que les tarifs seront discutés en conseil communautaire, étant en comptabilité publique.

Mme Pinczon du Du Sel observe qu'il n'y a pas de tarification spécifique pour Cordes si famille RSA ou non imposable.

Les Quotients Familiaux sont évoqués. *« Outil de solidarité sociale et de politique familiale, le quotient familial permet d'évaluer les ressources mensuelles des familles allocataires, et de calculer leur participation, à partir de leurs revenus (salaires, allocations chômage, indemnités de formation...), des prestations familiales perçues et de la composition du foyer. Le quotient familial est utilisé par la Caf, notamment pour l'attribution d'aides financières individuelles au titre de l'action sociale, mais aussi par les mairies, les associations du secteur périscolaire ou de l'accueil de loisirs pour l'application des tarifs (cantine scolaire, centre de loisirs...). »*

Pour les familles avec QF < 700, on s'oriente vers un forfait mensuel : 20€ pour 1 enfant, 33€ pour deux enfants, 40 € pour 3 enfants, 48€ pour 4 enfants et plus.

Pour les autres familles, on serait à 26€ pour 1 enfant, 38€ pour deux enfants, 48€ pour 3 enfants et 56€ pour 4 enfants et plus.

Il est discuté du tarif horaire occasionnel ou plutôt à l'utilisation du service. La deuxième option est privilégiée.

M.Dagada propose 1.50 € pour les familles non imposables et 2 € pour les familles imposables.

Tous les membres de la commission sont d'accord avec ces tarifs et au maintien de ceux du mercredi et des vacances.

Présentation du projet de MAM initié par les communes du Causse.

Nathalie Mulet présente le projet MAM (Maison d'assistantes maternelles) des habitants du Causse. (cf annexes)

3 personnes seraient intéressées pour être assistantes maternelles suite à la réunion citoyenne organisée le 12 octobre 2021 à Vaour.

Il y a une quinzaine d'enfants à venir cette année sur Vaour et ses alentours. Il y a un grand T5 pouvant être prêt en 2022 avec un gros chantier à prévoir. Il y a un préau à désamianter

et une forte question écologique sur le projet. Mme Mulet appuie ses propos sur le fait que le territoire est attractif avec beaucoup de jeunes.

Mme Mulet demande comment la 4C peut aider à porter le projet, la priorité pour la CAF et la PMI étant la pérennisation du jardin d'enfants de Milhars.

M. Lavagne précise que la CAF n'aura peut-être pas les mêmes chiffres et que la participation financière de la 4C à la crèche Capucine de St Antonin Noble Val sera prise en compte. Il parle aussi de l'initiative du département avec l'appel à projets visant à limiter les perturbateurs endocriniens.

M. Brabant-Chaix conseille d'organiser une réunion avec la PMI et la CAF pour expliquer l'avancement du projet.

M. Lavagne indique que le projet sera mentionné dans le diagnostic participatif de la CTG (Convention Territoriale Globale).

Mme Mulet défend le projet : à Vaour les capacités sont là. On a besoin du soutien des institutions. Pour Mme Pinczon du Sel, on a besoin du feu vert.

Questions diverses

Mme Pinczon du Sel demande ce que va changer l'arrivée des nouvelles communes pour les écoles (Noailles, Salles-sur-Cérou, Loubers). M. Brabant-Chaix précise qu'effectivement c'est bien d'être au courant. M. Lavagne indique que l'école de Salles-sur-Cérou, en regroupement pédagogique avec Virac, sera gérée par la 4C de la même façon que l'école de Laparrouquial, en regroupement pédagogique avec Le Ségur.

Pour information, l'accueil périscolaire de Penne a été mis en place en avril 2021. Mme Mulet précise que ce service est utilisé par 4 enfants (2 fratries), Le service est mal compris par l'ensemble des familles. Il faudrait améliorer la communication de ce service dans le futur.

Les Cabannes, le 01/10/2019

Monsieur le Vice-Président
Claude BLANC

Objet : Demande de justificatif d'imposition ou non-imposition (ou autre document précisant votre situation).

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la facturation de la garderie à l'école de Milhars, je me permets de vous adresser une demande de justificatif de ressources (imposition ou non- imposition 2014).

Je vous rappelle les tarifs de l'accueil des enfants en garderie à l'Ecole de Milhars, applicables au 01/10/2013 selon la délibération du Conseil communautaire du 23/09/2013 :

Cotisation annuelle, per enfants inscrits :

Personnes au RSA	8,00 €
Personnes non imposables	11,00 €
Personnes imposables	14,00 €

Fréquentation CLAE et garderie :

A - Forfait minimum de fréquentation (1 heure par mois) (Toute catégorie confondue)	3,00€
B — Forfait pour + 20 heures/mois	
Personnes au RSA	16,00 €
Personnes non imposables	21,00 €
Personnes imposables	26,00 €
C — Tarification horaire	
Personnes au RSA	0,85€
Personnes non imposables	1,10€
Personnes imposables	1,35 €

En vous remerciant par avance, veuillez accepter, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

P/Le Vice- Président,
La Secrétaire.



COMPARAISON TARIFS ALAE Cordes-Penne-Vaour-Milhars

Noter l'abandon de la cotisation annuelle (8 à 14 €/enfant)

Tarifs Milhars/Penne/Vaour inchangé depuis 2013

Tarifs Cordes pris sur les anciens tarifs « Arc-en-Ciel »

Accueil périscolaire (tarif/trimestre)

Cordes	Milhars — Penne-Vaour		
	RSA	non-imposables	Imposables
69 €	48 €	48 €	
78 €			78 €

Tarification à l'heure

Cordes	Milhars — Penne-Vaour		
	RSA	Non-imposables	Imposables
Matin 2 €	0,85 €	1,10 €	1,35 €
Soir 3 €	0,85 €	1,10 €	1,35 €
	forfait minimum de 1h par mois =3 €		



ACCUEIL ENFANCE-JEUNESSE

ALAE de Cordes/Les Cabannes — Penne/Vaour - Milhars

GRILLE TARIFAIRE à compter du 1^{er} janvier 2022

La tarification dépend du quotient familial (QF) déterminé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dont vous dépendez. Nous vous demandons donc de bien vouloir nous fournir le justificatif de votre quotient familial lors de l'inscription.

Pour les familles affiliées au régime agricole (MSA), un seul montant appliqué (pas de prise en compte du quotient familial). Un justificatif est également demandé.

P Tarif Accueil **Périscolaire** :

	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +
Forfait trimestriel				
QF<700	69€	99€	121,50€	144€
QF> 700 et MSA	78€	114€	144€	168€
A l'heure				
	Matin	2€		
	Soir	3€		
Pénalité retard à partir de 18h15 = 0,50€/minute.				

Tarif Accueil du **Mercredi** :

Tarif	QF<701	500<QF>700	QF<501	MSA
Demi-journée avec repas	9€	6,80€	6,10€	6,80€
Journée complète	12€	8,50€	7€	10€

Tarif Accueil de Loisirs — **VACANCES** :

6€	6,75€	7,5€	8,5€	9,5€
7€	8,50€	10€	12€	14€
31,5€	37,5€	45€	54€	63€

MSA	
Demi-journée avec repas	7,5€
Journée complète	10€
Forfait Semaine	45€

Maison d'Assistantes Maternelles du Causse



**Pour un mode d'accueil écologique du
jeune enfant en milieu rural**

Sommaire

1. Les besoins de notre territoire.....	3
Présentation de l'étude des besoins en places d'accueil du jeune enfant sur le Causse	3
État des lieux des structures collectives existantes à proximité du Causse.....	3
L'engagement dans la transition écologique	4
2. Le budget d'investissement: Construction des locaux et équipement.....	5
La construction des locaux.....	5
l'équipement	5
3. Le projet d'établissement: Projet éducatif et projet social.....	6
Le projet éducatif	6
Le projet social	6
La dimension écologique :	6

1. Les besoins de notre territoire

Le territoire du Causse comprend 4 villages :

- Saint Michel de Vax (70 habitants)
- Roussayrolles (150 habitants)
- Penne (650 habitants)
- Vaour (370 habitants)

Depuis trois ans, beaucoup de familles et de jeunes actifs se sont installés sur notre territoire.

Les quatre communes du Causse observent un essor démographique et reçoivent de nombreuses demandes de logements.

Le Causse se situe dans une des plus petites communautés de communes de France, celle du « Cordais et du Causse » qui compte environ 5000 habitantes et habitants.

Présentation de l'étude des besoins en places d'accueil du jeune enfant sur le Causse

Les 39 places d'accueil du jeune enfant de la 4C (5 places chez des assistantes maternelles, 34 en structures collectives) sont situées sur la partie Est de la Communauté de Communes : le Causse n'en compte aucune. (CF carte en annexe)

État des lieux des structures collectives existantes à proximité du Causse (septembre 2021)

Saint Antonin Noble Val, Crèche associative « Les Capucines » :

- Longue liste d'attente
- Enfants de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse (4C) non prioritaires (mise en place du guichet unique), il est actuellement pratiquement impossible d'avoir une place sur l'année pour ces enfants.

Les Cabannes, Crèche associative la Coccinelle :

- 27 enfants de la 4C sur liste d'attente, environ le même nombre d'enfants hors 4C
- Seulement 8 nouvelles entrées prévues pour septembre.

Milhars, Multi accueil associatif :

- Effectif accueilli : 50% d'enfants de la 4C, 50% d'enfants du Tarn et Garonne).
- Accueil à partir de 20 mois (18 mois sur dérogation).
- Projet de passer d'un multi-accueil à une micro-crèche et de construire de nouveaux locaux (financement a priori intercommunal).

L'engagement dans la transition écologique

Les habitants de notre territoire sont nombreux à porter des valeurs d'écologie et à s'engager au quotidien pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Dans ce contexte, beaucoup sont réticents à faire des dizaines de kilomètres par jour pour faire garder leur enfant.

A titre d'exemple, un parent habitant et travaillant à Vaour qui souhaiterait faire garder son enfant cinq jours par semaine à la crèche des Cabannes devrait faire 320 km par semaine, simplement pour déposer son enfant en garde !

C'est économiquement et écologiquement très problématique.

Certains parents (des mères principalement) renoncent parfois de ce fait à leur activité professionnelle pour prendre en charge leur enfant pendant ses premières années.

Les équipes municipales du Causse (Penne, Vaour, St Michel de Vax, Roussayrolles) aidées d'un groupe de parents et futurs parents se mobilisent pour favoriser la création à Vaour une structure d'accueil du jeune enfant en adéquation avec les valeurs qu'ils et elles portent : **une Maison d'assistantes maternelle écologique qui respecte les rythmes et les besoins de l'enfant.**

Pour l'heure (septembre 2021) nous sommes en contact avec 13 familles ayant un besoin de garde sur le Causse, un questionnaire a été envoyé à chaque famille pour mieux connaître leurs besoins et attentes.

Vaour :

- Un enfant à naître en octobre 2021 (besoin de garde de 4 jours par semaine à partir de début 2022)
- Un enfant à naître en mars 2022 (pas encore de visibilité sur le besoin de garde).
- Un enfant de six mois (besoin de garde variable de l'ordre de 3 jours par semaine 7H30-17H30).
- Un enfant de six mois (besoin de garde 5 jours par semaine 8H-18H)
- Un enfant d'un an (besoin de garde 5 jours par semaine 8H-18H)
- Un enfant de 18 mois (besoin de garde 2 jours par semaine)
- Un enfant de deux ans (besoin de garde 5 jours par semaine 12h-18H)
- Un enfant de deux ans (besoin de garde 5 jours par semaine)

Penne :

- Un enfant né en septembre 2021 (besoin de garde à partir de Janvier 2022, une à deux demi-journées par semaine, puis 4 à 5 jours par semaines à partir de Mars 8h-18h)
- Un enfant de neuf mois (besoin de garde 3 jours par semaine 9h-17H)
- Un enfant de 18 mois (besoin de garde 2 jours par semaine 9h-17h)

Roussayrolles :

- Un enfant à naître (pas encore de visibilité sur le besoin de garde)

Saint Michel de Vax :

- 1 enfant de 18 mois (besoin de garde 4 jours par semaines 9h-18H)
- 1 enfant de 18 mois (besoin de garde 4 jours par semaine de 8h30 à 16h30)
- 1 enfant de 20 mois (besoin de garde 5 jours par semaine).

Soit un besoin global identifié d'environ **10 places d'accueil ETP**

2. Le budget d'investissement : Construction des locaux et équipement

La construction des locaux

La mairie de Vaour souhaite mettre à disposition un terrain constructible dont elle est propriétaire pour la construction de la MAM. Ce terrain se situe à côté de l'école de Vaour.

Nos critères pour rédiger l'appel d'offre :

- Bâtiment bioclimatique en matériaux locaux et respectueux de l'environnement.
- Revêtement intérieur : matériaux sains et exempts de perturbateurs endocriniens

Une habitante de Vaour, architecte de formation, apporte bénévolement son aide sur les différents aspects techniques de ce projet.

Nous faisons le choix de construire un bâtiment de 90 m² aux normes d'aménagement micro-crèche :

Cf. document

«conseils aux porteurs de projet d'établissement d'accueil d'enfants de moins de six ans».

Budget prévisionnel de la construction : 180 000 euros

Nous sommes conscients que la construction d'un bâtiment neuf est une aventure longue qui contient de très nombreuses étapes.

Néanmoins, les besoins de garde des parents ne sauraient attendre des années, c'est pourquoi nous envisageons la mise à disposition d'un logement municipal par la mairie de Vaour, afin de pouvoir débiter l'activité de la MAM avant la fin du chantier (sous réserve d'accord de la PMI).

L'équipement

Voici les besoins identifiés à ce jour en termes d'équipement de la MAM :

- Mobilier : lits, équipement salle de motricité, poussettes : **budget estimé 10 000 euros**
- Aménagement extérieur : portail, clôtures jeux, préau : **budget estimé 12 000 euros**
- Électroménager : machine à laver, réfrigérateur, lave-vaisselle, gazinière : **budget estimé 8000 euros**

3. Le projet d'établissement : Projet éducatif et projet social

Le projet éducatif

Ce projet est en cours d'élaboration, en partenariat avec les futures assistantes maternelles et les parents.

Le projet social

Vaour est un village très dynamique qui compte 28 associations, deux épiceries, une école, une friperie, un espace de vie social, une antenne France-Services, un café associatif et une médiathèque. Ce projet de MAM s'inscrit donc dans un maillage socio-culturel très dense.

A l'heure actuelle, voici les partenariats que nous envisageons.

- La MAM sera située à 50 mètres de l'école maternelle : lien avec l'institutrice et l'ATSEM de la classe de maternelle pour faciliter l'adaptation à la vie scolaire.
- Elle sera située à 300 mètres de la médiathèque Noël Richard : projet autour du livre en partenariat avec la médiathécaire.
- Elle sera située à 200 mètres d'un projet de ferme pédagogique : projet autour de l'alimentation : d'où viennent les aliments que nous mangeons ? Projet autour du soin aux animaux.
- Le Jardin d'émerveille, situé à un kilomètre, est un lieu d'accueil et de sensibilisation à l'environnement qui reçoit notamment du jeune public.

La dimension écologique :

Nous avons à cœur de respecter la charte d'engagement « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » signée en avril 2019 par le département du Tarn.

Or 80% de l'exposition à ces substances proviennent de l'alimentation (sources : André Cicoella, toxicologue et président du Réseau Environnement Santé).

C'est pourquoi, nous souhaitons que les assistantes maternelles proposent aux enfants accueillis, des repas élaborés en grande partie avec des aliments issus de l'agriculture biologique.

Dans le cadre d'un projet municipal de résilience alimentaire, une attention particulière est portée à l'installation sur notre territoire d'agriculteurs pratiquant l'agroécologie et le circuit court.

Dans un souci de réduction des déchets, nous souhaitons inciter les assistantes maternelles à utiliser des couches lavables (financement de couches, formation à l'utilisation, sensibilisation à la problématique des déchets).

Dans le questionnaire diffusé aux parents intéressés par le projet, 100% d'entre eux étaient

favorables à l'utilisation de couches lavables pendant les temps de garde de leurs enfants.

Nous serons également très vigilants aux produits d'hygiène des locaux, en privilégiant les produits écolabilisés.

Conclusion

Les besoins de places de garde sur notre territoire sont clairement identifiés.

La volonté politique et citoyenne de création d'une MAM est affirmée.

Nous mettons au centre de notre projet la dimension écologique par des choix forts en matière de construction, d'alimentation et de consommation pour la MAM.

Nous souhaitons aujourd'hui concrétiser notre projet et pour cela nous avons besoins de l'aide de tous nos partenaires.

Nous restons à votre disposition pour toutes demandes d'informations complémentaires ou vos retours, conseils et avis.

Merci !

L'équipe intercommunale de coordination du projet de MAM

Contact : Mairie de Vaour : mairie.vaour@wanadoo.fr

Téléphone : 06.31.55.98.00

